



CENTRE PATRONAL
2, avenue Agassiz
1001 Lausanne
Téléphone 021 20 28 11
Télex 25 730

SERVICE D'INFORMATION DES GROUPEMENTS PATRONAUX VAUDOIS

Lausanne, le 11 janvier 1977
PR/pt

Les Groupements Patronaux Vaudois communiquent :

Bientôt le scrutin du 13 mars

La plupart des pays dits industrialisés, dont la Suisse, souffrent de dénatalité; leur population ne s'accroît guère. Cette stagnation démographique est une des raisons qui expliquent la persistance de la récession. Le manque de vitalité économique va de pair avec l'affaiblissement de la population. La diminution du nombre des consommateurs et des producteurs ne saurait évidemment pas stimuler la croissance !

Cela étant, les deux initiatives xénophobes, soumises au scrutin populaire du 13 mars prochain, paraissent particulièrement aberrantes.

En douze mois - d'août 1975 à août 1976 - la population étrangère de résidence a diminué de 66'000 personnes; en outre, dans le même temps, la baisse de l'effectif fut de 25'300 saisonniers et de 14'200 frontaliers. A cette émigration importante s'ajoute le phénomène de dénatalité : en Suisse, l'excédent des naissances a passé de 56'000 en 1965 à 42'000 en 1970 et à 22'500 en 1975; de janvier à août 1976, il s'abaisse à 12'800 (17'700 pendant les huit premiers mois de 1975).

L'initiative du Parti républicain a pour objectif de réduire la population étrangère de résidence à 12,5 % de la population de nationalité suisse, en dix ans. Grosso modo, cela équivaldrait au départ de quelque 300'000 personnes, c'est-à-dire à peu près l'effectif de tous les bénéficiaires de permis de séjour "à l'année". Une telle politique ne serait pas seulement inhumaine à l'égard des hôtes de la Suisse; elle aurait aussi pour résultat une panne économique dépassant en gravité ce qu'on a subi depuis l'été 1974.

L'autre initiative, celle de l'Action nationale, vise à réduire le nombre des naturalisations à 4'000 au maximum par an. Au cours des dernières années, le nombre effectif des naturalisations a varié entre 8'000 et 10'000.

Le problème des naturalisations ne se pose pas en termes d'effectifs. L'important est que le candidat, ayant perdu les liens avec son pays d'origine, ait adopté les moeurs et la langue du canton où il est domicilié. Sans doute, est-il opportun d'éviter les naturalisations de pure convenance. En revanche, il importe de consacrer légalement l'état de fait pour toutes les personnes parfaitement intégrées à la vie de leur commune et de leur canton.

Il serait particulièrement souhaitable, pour les personnes intéressées comme pour la communauté nationale, de faciliter la naturalisation - aux moindres frais - à tous les jeunes gens qui ont passé tout le temps de la scolarité en Suisse. L'initiative de l'AN fermerait fâcheusement la porte à un grand nombre de ceux-ci.

Le Parti républicain et l'Action nationale s'obstinent à préconiser le repliement de la Suisse sur elle-même; leur entêtement conduit à une autarcie et à un isolationnisme contre nature. Contre ce risque de sclérose, il faut se préparer à voter unanimement deux fois NON.